

money could be saved, it could be put toward the creation of new jobs, thus increasing total employment.<sup>21</sup>

There was widespread and well organized public support for the elimination of mandatory retirement.<sup>22</sup> In the 95th Congress no less than 167 different members sponsored legislation to change the rules concerning compulsory retirement based on age. Additional complications arose because of differing court decisions on a number of important aspects of the Age Discrimination in Employment Act of 1967. One group of issues that badly needed resolution was the relation between mandatory retirement and employee benefit or pension plans calling for retirement at a given age. It was essential to clarify the intent of Congress in this area.

It would take too long to trace the legislative history of the Age Discrimination in Employment Act Amendments of 1977 in detail. H.R. 5283 was introduced by Claude Pepper, Chairman of the House Select Committee on Aging, in March, 1977 and reported by the U.S. House Committee on Education and Labor on July 11, 1977. Pepper was emphatic in his views and at one point stated:

Age-based retirement arbitrarily severs productive persons from their livelihood, squanders their talents, sears their health, strains an already overburdened Social Security System, and drives many elderly persons into poverty and despair—ageism is as odious as racism or sexism.<sup>23</sup>

At about the same time similar legislation was under consideration by the U.S. Senate but there were some differences from the House version. After passage of the legislation in the two houses it became necessary to resolve these differences in a conference committee. Agreement was announced in March, 1978 after a compromise had been reached on the points at issue. The principal features of the amendments agreed to were:

- (1) The protected age limit of the Age Discrimination in Employment Act of 1967 was raised from 65 to 70 effective January 1, 1979;
- (2) Mandatory retirement for most employees of the federal government was abolished, effective September 30, 1978;
- (3) Seniority systems or pension plans that require mandatory retirement at particular ages were no longer applicable to employees covered by the act. This closed an important loophole that had meant that the age discrimination features of the act could be overridden by the provisions of a pension plan,<sup>24</sup>
- (4) Colleges and universities were to remain free to impose compulsory retirement on tenured faculty until July 1, 1982;
- (5) Executives or others in high policy-making positions whose retirement benefit is equivalent to \$27,000 a year are exempt;

personnel et entraîne des dépenses de recyclage. S'il était possible de récupérer cette somme, elle pourrait être affectée à la création d'emplois ce qui augmenterait le nombre total de ceux qui sont employés.<sup>21</sup>

La campagne pour la suppression de la retraite obligatoire a été bien orchestrée et a trouvé un large soutien au sein de la population.<sup>22</sup> Au cours du 95<sup>e</sup> Congrès, pas moins de 167 membres ont déposé des projets de loi visant à modifier les règlements régissant la retraite obligatoire fondée sur l'âge. Les décisions contradictoires prises par les tribunaux sur plusieurs aspects importants de l'*Age Discrimination in Employment Act* sont venues encore compliquer la situation. Il fallait absolument trouver une solution à l'ensemble des problèmes que pose la conciliation de la retraite obligatoire et des régimes de retraite ou de rentes qui tablent sur un âge fixe. Enfin, il était essentiel de tirer au clair l'intention du Congrès à ce propos.

Il serait trop long de faire l'historique des modifications apportées en 1977 à l'*Age Discrimination in Employment Act*. Le bill H.R. 5283 a été déposé par M. Claude Pepper, président du *House Select Committee on Aging*, en mars 1977, et a fait l'objet d'un rapport du Comité de la Chambre sur l'éducation et le travail le 11 juillet 1977. M. Pepper a exposé ses idées avec force et, à un moment donné, a déclaré:

La retraite fondée sur l'âge enlève arbitrairement leur gagne-pain à des personnes productives, gaspille leurs talents, ruine leur santé, épuise un système de sécurité sociale déjà surchargé et condamne de nombreux vieillards à la pauvreté et au désespoir; «l'âgeisme» est aussi odieux que le racisme ou le sexisme.<sup>23</sup>

À peu près au même moment, le Sénat américain étudiait lui aussi une mesure semblable, à quelques différences près. Une fois que les deux chambres eurent adopté leur projet de loi respectif, il a fallu réunir un comité-conférence pour aplanir les différences. En mars 1978, les parties ont annoncé leur accord après être parvenues à un compromis sur les points litigieux. Voici l'essentiel des modifications adoptées:

- (1) À partir du 1<sup>er</sup> janvier 1979, la limite d'âge visée par l'*Age Discrimination in Employment Act* de 1967 passe de 65 à 70 ans;
- (2) À partir du 30 septembre 1978, la retraite obligatoire disparaît pour la plupart des fonctionnaires fédéraux;
- (3) Les régimes d'ancienneté ou de pensions qui fixaient l'âge de la retraite obligatoire ne s'appliquent plus aux employés visés par la loi. Une importante échappatoire était ainsi éliminée et empêchait dorénavant que les dispositions particulières d'un régime de retraite ne prévalent sur celles de la loi en matière de discrimination fondée sur l'âge;<sup>24</sup>
- (4) Jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1982, les collègues et les universités demeurent libres d'imposer la retraite obligatoire aux professeurs titularisés;
- (5) Les cadres ou autres responsables de haut niveau dont les prestations de retraite sont égales à \$27,000 par an font l'objet d'une exception;